

Mardi 10 février 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-11

AIDE À LA DIFFUSION : PROLONGATION 2026

Le mardi 10 février 2026 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis à Bouc-Bel-Air et en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Chantal EYMEUD - Richard GALY - Bruno GENZANA - Coline HOUSSAYS - Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Clémence PARODI a donné sa procuration à Coline HOUSSAYS

ÉTAIENT ABSENTS :

Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Claire RANNOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-26 d'Arsud du 19 juin 2025 portant sur l'aide à la diffusion "Mieux Produire Mieux Diffuser",

VU la délibération n°2025-39 d'Arsud du 12 novembre 2025 portant sur la prolongation de l'aide à la diffusion "Mieux Produire Mieux Diffuser",

VU la délibération de ce jour adoptant le rapport d'orientation budgétaire 2026,

Considérant :

- Le vote de la délibération n°2025-26 d'Arsud du 19 juin 2025 portant sur l'aide à la diffusion "Mieux Produire Mieux Diffuser",

Le Président propose au Conseil d'Administration :

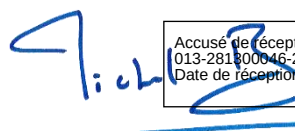
- De prolonger le dispositif sur la période de programmation de janvier à décembre 2026,
- Le budget prévisionnel maximum consacré à ce dispositif est 110 000 € TTC en coûts directs.

Les crédits correspondants seront prévus au budget d'Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 10 février 2026

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE


Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20260210-2026-11-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2026